



UNE ACTIVITÉ EN CONSTANTE AUGMENTATION

À l'occasion d'une conférence de presse tenue mardi 15 juin, le président du Cnas, René Régnauld, a présenté les initiatives contre les effets de la crise sanitaire, ainsi que les perspectives d'évolution de son association.

Le Cnas est une association à but non lucratif, soucieuse d'améliorer les conditions de vie des agents de la fonction publique territoriale et de leur famille. Le Cnas vient en aide à 800 000 bénéficiaires issus de 20 000 structures adhérentes (collectivités territoriales et leurs établissements publics), grâce à un large éventail de prestations et d'aides sociales portant sur la solidarité (secours exceptionnel, précarité énergétique, écoute sociale...), le quotidien (transport, logement, naissance...), les loisirs et les vacances (billetterie spectacles, Chèques-Vacances, offres locales). Plus précisément, durant la crise sanitaire, l'association est venue en aide à 318 000 jeunes ayants-droit âgés de 11 à 26 ans en débloquant une enveloppe de 13 millions d'euros en 2020. "Nos prestations ont confirmé, s'il en était besoin, leur caractère essentiel dans un contexte de crise, pour en atténuer les impacts économiques et sociaux sur les familles et les collectivités", explique René Régnauld. En 2021, cette aide exceptionnelle sera renforcée et étendue à tous les bénéficiaires concernés, toutes tranches d'imposition confondues, ce qui représente un budget de 25 millions d'euros. L'aide Rentrée scolaire de base sera abondée de 50 € pour les 11-18 ans, et de 80 à 150 € pour les 19-26 ans.

UNE SOLIDARITÉ MARQUÉE AVEC SES ADHÉRENTS

Solidaire de ses collectivités territoriales adhérentes, le Cnas a également décidé de geler l'évolution de la cotisation pour la deuxième année consécutive (2021 et 2022), ce qui fixe le montant à 212 € par agent actif et 137,80 € par retraité. "Cette redistribution sans précédent



est le signe de la détermination du Cnas", poursuit le président du Cnas: être, dans le cadre de la crise sanitaire, acteur des enjeux de notre pays, notamment l'éducation, le service public local

et la solidarité nationale, dont les élus et les personnels territoriaux sont de solides et indispensables maillons". Par ailleurs, René Régnauld a évoqué le projet pluriannuel 2022 - 2026 à l'issue duquel le Cnas a pour objectif d'atteindre 1 million de bénéficiaires. Pour y parvenir, l'association nationale poursuivra et amplifiera la transformation déjà engagée de son organisation et de ses outils numériques. "Elle doit permettre au plus grand nombre d'agents territoriaux de bénéficier de la meilleure offre d'action sociale possible", conclut-il. ■

Votre antenne régionale

<p>Nord-Est</p> <p>Tél.: 03 21 01 75 00 E-mail: ne@cnas.fr</p>	<p>Ile de France Outre-mer</p> <p>Tél.: 01 30 48 71 00 E-mail: idf@cnas.fr</p>
<p>Ouest</p> <p>Tél.: 02 43 59 24 30 E-mail: ouest@cnas.fr</p>	<p>Est</p> <p>Tél.: 03 90 40 72 00 E-mail: est@cnas.fr</p>
<p>Centre</p> <p>Tél.: 04 70 90 69 10 E-mail: centre@cnas.fr</p>	<p>Sud-Ouest</p> <p>Tél.: 05 56 16 06 05 E-mail: so@cnas.fr</p>
<p>Sud-Est</p> <p>Tél.: 04 66 04 29 29 E-mail: se@cnas.fr</p>	

Accueil téléphonique

lundi-mardi-mercredi : 9 h-12 h 30 – 13 h 30-17 h
jeudi : fermeture en matinée – 13 h 30-17 h
vendredi : 9 h-12 h 30 – 13 h 30-15 h

Avant d'appeler, merci de vous munir de votre numéro de bénéficiaire CNAS